

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 28.10.2022
Convocation faite
Le 14.10.2022

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le jeudi vingt octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA, Mme Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, Mme Magali CAPLET, MM. Robert ITUCCI, Mme Angélique WAUTOT, MM. Claude WALLENDORFF, Gérard DELATTE, Mme Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Mme Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, Mmes Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER (à partir du point n°2022-10-184), Daniel DURBECQ, Mmes Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, M. Jacky DEVIN, Mme Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2022-10-183), Mmes Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), Pascal GILLAUD (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Mme Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), MM. André ESCOBAR (pouvoir à Mme Magali CAPLET), Eric GUERINY, Mme Jennifer PECHEUX, MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), Joël BOUCHER (jusqu'au point n°2022-10-183), Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Jacky DEVIN), Mme Laure BARBE (pouvoir à Mme Evelyne LAHAYE), MM. Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n°2022-10-182), Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M. Bernard DEKENS).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Délibération
N°2022-10-183**

**Autorisation au Président de
signer et notifier le marché
public n°22 AS 01 08 :
mission de maîtrise d'œuvre
de catégorie bâtiment pour
l'aménagement d'une
manufacture de cycles à
REVIN**

Vu l'extension de la compétence de la Communauté en matière économique aux Zones d'Activité Economique suite à la parution de la loi NOTRe,

Vu la délibération n°2022-06-127 du 16 juin 2022 approuvant l'implantation de la société CIBOX sur la friche PORCHER à REVIN et validant le schéma global d'aménagement porté par la Communauté,

Vu la délibération susmentionnée autorisant à lancer l'ensemble des marchés nécessaires à la réalisation de l'opération dont une procédure en appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre catégorie BATIMENT, en référence aux dispositions du Code de la Commande Publique, notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ° (procédures formalisées) et la relève des seuils des appels d'offres à 215 000 € HT applicables aux marchés publics depuis le 1^{er} janvier 2022,

Entendu la question de M. Claude WALLENDORFF sur le taux appliqué par la maîtrise d'œuvre sur le montant total des travaux à laquelle M. Marc-Henri LIGONECHE répond qu'il s'agit d'un marché à prix global et forfaitaire,

Entendu la question de M. Claude WALLENDORFF sur le coût total des travaux à laquelle M. Marc-Henri LIGONECHE répond que le montant total est de 16 millions d'euros HT,

Entendu l'interrogation de M. Claude WALLENDORFF sur l'identité du maître d'œuvre pour l'aménagement de la partie 3R à laquelle le Président répond que la maîtrise d'œuvre sera assurée par M. Marc-Henri LIGONECHE,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **prend acte** de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 10 octobre 2022,
- * **autorise** le Président à signer et notifier le marché n°22 AS 01 08 : mission de maîtrise d'œuvre de catégorie bâtiment pour l'aménagement d'une manufacture de cycles à REVIN.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

